

Extrait du registre des décisions

Bureau du 01 juillet 2025

n° 093-25

Objet : *RS - Demande de subvention pour les travaux de requalification du carrefour des Crauses sur la commune de Saint-Baldoph*

- date de convocation le 25 juin 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi un juillet treize heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry, sans condition de quorum à la suite de l'absence de quorum lors de la séance du jeudi vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

• étaient présents : 7

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Jean-François Poitou à Thierry Repentin

• conseillers excusés : 43

Grégory Basin - Marie Bénévise - Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Hervé Ferroud-Plattet - Jean-Pierre Fresso - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Valentin Hachet - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Franck Morat - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Daniel Rochaix - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 01 juillet 2025

délibération n° 093-25

objet **RS - Demande de subvention pour les travaux de requalification du carrefour des Crauses sur la commune de Saint-Baldoph**

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la route de la Charpine (RD 201), la route d'Apremont (RD 201) et la route des Chevaliers Tireurs (RD 9) sont classées voiries d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de ces voiries ne relevant pas des prérogatives du Département.

Un projet d'aménagement pour la requalification du carrefour des Crauses a été étudié en étroite concertation avec la commune de Saint-Baldoph, ainsi qu'avec le Département.

Il prévoit :

- la reconfiguration du carrefour pour limiter les vitesses de circulation tout en améliorant la visibilité,
- la création de liaisons piétonnes accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- la création de noues et de tranchées d'infiltration ainsi que la reprise des équipements de collecte des eaux pluviales,
- la reprise des équipements d'éclairage public,
- le reprofilage de la chaussée et la réfection des enrobés de voiries (pour le compte du Département),

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 408 209,30 € HT et cette opération peut être éligible à une subvention du Département.

Il est donc proposé de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Apremont (RD 201), de la route de la Charpine (RD 201) et de la route des Chevaliers Tireurs (RD 9), sur la commune de Saint-Baldoph.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'autorisation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation du carrefour des Crauses sur la commune de Saint-Baldoph,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

093-25

Objet de l'acte :

RS - Demande de subvention pour les travaux de requalification du carrefour des Crauses sur la commune de Saint-Baldoph

Classification Préfecture :

7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte :

01 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250701-lmc1H33818H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33818H1

Date de transmission en Préfecture :

01 juillet 2025

Date de réception en Préfecture :

01 juillet 2025

Date de publication sur le site internet:

mardi 01 juillet 2025